

FACIL

pour l'appropriation collective de l'informatique libre

Assemblée générale annuelle

8 juin 2013

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de FACIL, tenue le samedi 8 juin 2013 à 14 heures, au Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) situé au 405 avenue Ogilvy, Bureau 101, Montréal.

La réunion a été convoquée par courriel dans les délais prescrits par les règlements.

PRÉSENTS :

**Membres du conseil d'administration**

Fabian Rodriguez, Vice-Président et Président suppléant (voir note 1)

Martin Chénier, Trésorier

Pierre Beaudry

Éric Beurivage

Cyrille Béraud

Omar Bickell

Mathieu Gauthier-Pilote

Diane Mercier

**Membres**

Antoine Beaupré

Guy Bernard

Isabelle Bouchard

David Cormier

Claude Coulombe

Yannick Delbecque

Sol Denot

Immanuel Giulea

Sébastien Grenier

Alexandre Guédon

Sébastien Lacombe

André Larocque

Blanca Mancilla

Robin Millette

Luis Molinié

Daniel Pascot (note 1)

John Plaice

Gilles Thouin

Note 1 : Daniel Pascot, président de FACIL, a démissionné du conseil d'administration le 15 mai 2013. Il a perdu par le fait même son titre de président.

**Invités et observateurs**

Pierre-Luc Daoust (photographe et observateur')

Pierre Beaudry assume la présidence de la réunion et Éric Beurivage agit comme secrétaire.

**00 Ouverture de l'assemblée : vérification du quorum et mot de bienvenue**

Fabian Rodriguez constate le quorum et déclare ouverte l'assemblée à 14 h 15. Il souhaite la bienvenue aux membres.

**01 Nomination d'un président d'assemblée**

RÉSOLUTION concernant la nomination d'un président d'assemblée.

SUR PROPOSITION DE MARTIN CHÉNIER

ET APPUYÉE PAR PIERRE BEAUDRY

IL EST RÉSOLU

que l'on nomme Pierre Beaudry président de l'assemblée.

## **02 Nomination d'un secrétaire d'assemblée**

RÉSOLUTION concernant la nomination d'un secrétaire d'assemblée.

SUR PROPOSITION DE PIERRE BEAUDRY  
ET APPUYÉE PAR OMAR BICKELL  
IL EST RÉSOLU

que l'on nomme Éric Beurivage secrétaire de l'assemblée.

## **03 Adoption de l'ordre du jour**

RÉSOLUTION concernant l'adoption de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE FABIAN RODRIGUEZ  
ET APPUYÉE PAR PIERRE BEAUDRY  
IL EST RÉSOLU

que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0. Ouverture de l'assemblée : vérification du quorum et mot de bienvenue
1. Nomination d'un président d'assemblée
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 juin 2012
5. Rapport annuel 2012-2013 du président
6. Présentation des états financiers annuels pour l'année terminée le 31 mars 2013
7. Modification aux règlements généraux
8. Élections
  - 8.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
  - 8.2. Ratification des nominations par cooptation au C. A.
  - 8.3. Présentation des postes à combler et mise en candidature
  - 8.4. Votation
9. Période de questions, d'informations et d'échanges
  - 09.01 LibreOffice 2014
  - 09.02 Sommet GNOME 2013
  - 09.03 PyCon 2014 & 2015
10. Varia
  - 10.01 Le plan de communication
  - 10.02 Élections municipales 2013
  - 10.03 Fédération Québécoise des Communautés et Industries du Libre (FQCIL)
  - 10.04 Personnes gagnantes des chandails FACIL
11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **04 Lecture et adoption du procès-verbal du 16 juin 2013**

RÉSOLUTION concernant l'adoption du procès-verbal 16 juin 2012.

SUR PROPOSITION DE GILLES THOUIN  
ET APPUYÉE PAR ROBIN MILLETTE  
IL EST RÉSOLU

que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2012 soit adopté tel que lu et rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **05 Rapport annuel 2012-2013 du président**

Daniel Pascot président démissionnaire nous livre son message pour l'année 2012-2013 :

Plusieurs propositions pour cette année, nous avons été d'ailleurs contactés pour organiser les 15èmes Rencontres Mondiales du Logiciel Libre (RMLL) en 2014. Québec a été retenu tout comme Montpellier mais cela nécessite un gros budget. Cette année nous avons le support du gouvernement donc il est plus facile d'organiser ce genre d'activité mais tout de même.

Nous avons vu la création du Centre d'Expertise en Logiciel Libre (CELL) qui agira entre-autre en réalisant des études de longévité et en spécifiant les problèmes des appels d'offres. Le CELL est en train d'alimenter une base de données sur ce qui est utilisé comme logiciels libres au gouvernement.

Claude Coulombe est mal à l'aise avec le contrat de notre ancien président et Cyrille Béraud ajoute qu'il faut en tenir les conséquences.

Sébastien Grenier dit que l'un des points sur lequel on devrait travailler dans la prochaine année c'est poursuivre le travail que Daniel Pascot avait initié.

Robin Millette remercie notre ancien président pour tout le travail qu'il a accompli.

## **06 Présentation des états financiers annuels pour l'année terminée le 31 mars 2013**

Le trésorier Martin Chénier nous présente les états financiers pour l'année financière se terminant le 31 mars 2013.

## **07 Modification aux règlements généraux**

Le président explique que le conseil d'administration de FACIL a modifié les règlements généraux par résolution à sa séance du 20 février 2013. Cependant, la modification par le C. A. doit être entérinée par l'assemblée des membres. Il donne les informations concernant cette modification.

RÉSOLUTION concernant l'article 23 des règlements généraux

CONSIDÉRANT que le Chapitre 5 - Conseil d'administration, article 23 Nombre de réunions minimums , paragraphe Quorum se lit comme suit :

« **Sept (7) membres du Conseil en constituent le quorum.** Les décisions du Conseil se prennent à la majorité des voix. En cas d'égalité, la présidente ou le président de FACIL a droit à un vote prépondérant. »

CONSIDÉRANT que le nombre de membres au conseil est de treize (13) personnes.

CONSIDÉRANT que lorsqu'il survient des démissions au conseil, le quorum peut être problématique.

SUR PROPOSITION DE ANDRÉ LAROCQUE  
ET APPUYÉE PAR CLAUDE COULOMBE  
IL EST RÉSOLU

que l'on modifie le paragraphe Quorum de l'article 23 : Nombre de réunions minimums du Chapitre 5 - Conseil d'administration, pour que le paragraphe se lise comme suit :

« **La majorité simple ( 50% plus un ) des membres en fonction du conseil d'administration en constitue le quorum.** Les décisions du conseil se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité, la présidente ou le président de FACIL a droit à un vote prépondérant. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **08 Élections**

### **.01 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection**

Pierre Beaudry et Éric Beurivage, respectivement président et secrétaire de la présente assemblée, ne venant pas en élection cette année, peuvent occuper les postes de président et secrétaire d'élection.

RÉSOLUTION concernant la nomination du président d'élection  
SUR PROPOSITION DE MARTIN CHÉNIER  
ET APPUYÉE PAR PIERRE BEAUDRY LUI-MÊME

RÉSOLUTION concernant la nomination du secrétaire d'élection  
SUR PROPOSITION DE PIERRE BEAUDRY  
ET APPUYÉE PAR OMAR BICKELL  
IL EST RÉSOLU

que Pierre Beaudry et Éric Beurivage agissent respectivement comme président et secrétaire d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**.02 Ratification des nominations par cooptation au C. A.**

Suite à des démissions d'administrateurs en cours d'année, le C. A. a procédé à des nominations par cooptation pour les remplacer.

RÉSOLUTION concernant la ratification des cooptations au C. A.

Sur PROPOSITION de André Laroche

et APPUYÉE par Claude Coulombe

il est résolu

de ratifier les cooptations suivantes effectuées par le C. A. :

Siège 4 Luis Molinié en remplacement de Laurent Bounin;

Siège 9 Sébastien Pierre en remplacement d'Anthony Hémond;

Siège 10 Frédéric Côté en remplacement de Robin Millette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**.03 Présentation des postes à combler et mise en candidature**

Le président présente la composition, en date du 8 juin 2013, du conseil d'administration. À cette date, le conseil d'administration était composé comme suit :

**Fin de mandat 2014**

Siège 1 Diane Mercier

Siège 2 Fabian Rodriguez

Siège 3 Pierre Beaudry

Siège 4 Luis Molinié (poste coopté par le C. A. suite à la démission de Laurent Bounin)

Siège 5 Omar Bickell

Siège 6 Mathieu Gauthier-Pilote

Siège 7 Éric Beurivage

**Fin de mandat 2013**

Siège 8 André Cotte

Siège 9 Sébastien Pierre (poste coopté par le C. A. suite à démission d'Anthony Hémond)

Siège 10 Frédéric Côté (poste coopté par le C. A. suite à démission de Robin Millette)

Siège 11 Cyrille Béraud

Siège 12 Vacant (suite à la démission, le 15 mai 2013, de Daniel Pascot Président du C. A.

Siège 13 Martin Chénier

Il y a six (6) postes venant en fin de mandat et à pourvoir au conseil d'administration.

Les membres avaient jusqu'au 7 juin 2013 pour poser leur candidature par courriel à l'adresse [ca@facil.qc.ca](mailto:ca@facil.qc.ca). Les postes à pourvoir sont pour un mandat de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles, mais devaient poser leur candidature.

Les membres suivants ont posé leur candidature par courriel. Antoine Beaupré, Martin Chénier, Frédéric Côté, Claude Coulombe. Sébastien Lacombe a posé sa candidature lors de l'assemblée puisqu'il restait un poste à combler.

RÉSOLUTION concernant les mises en candidature au conseil d'administration

SUR PROPOSITION DE ALEXANDRE GUÉDON

ET APPUYÉE PAR CYRILLE BÉRAUD

IL EST RÉSOLU

que l'on accepte les mises en candidatures des membres suivants : Antoine Beaupré, Martin Chénier, Frédéric Côté, Claude Coulombe, Immanuel Giulea et Sébastien Lacombe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**.04 Votation**

Le nombre de candidats et de postes à combler étant le même, et que chacun des candidats ont accepté leur nomination, le président déclare élu par acclamation les six candidats.

**09 Période de questions, d'informations et d'échanges**

**.01 LibreOffice 2014**

Immanuel Giulea annonce que la conférence aura lieu à Milan et non pas à Montréal bien qu'ils soient intéressés par l'Amérique du Nord. Il y aura une première expérience ici avec le GNOME Summit au mois d'octobre.

### **.02 Sommet GNOME 2013**

Le Sommet aura lieu les 12-13-14 octobre, soit la fin de semaine de l'Action de grâce. Il reste à finaliser le tout à savoir si ça aura lieu dans le bureaux de Savoir-faire Linux ou à L'UQAM.

### **.03 PyCon 2014 & 2015**

Immanuel Giulea tenait à souligner le fait que ça fait 2 ans que cette conférence se déroule à Montréal. Les dates ne sont pas encore connues pour le moment mais ça s'en vient et 1500 développeurs y sont attendus. L'an dernier il s'agissait de la première année où la conférence PyCon US avait lieu en dehors des États-Unis.

## **10 Varia**

### **.01 Le plan de communication**

Amender la proposition que l'on vient de voter pour ajouter une section plan de communication et lobbying.

Il faut revoir la question de l'hébergement Web, les listes de discussion et l'intranet. La portion administration de systèmes du comité FacilCom en est mandaté.

### **.02 Élections municipales 2013**

Les associations en France avaient fait des questionnaires.

Pierre Beaudry souligne qu'un comité a été formé pour traiter ce point.

Cyrille Béraud ajoute que le pacte du logiciel libre a été porté par plusieurs ressources de FACIL à travers le Québec ces dernières années.

Diane Mercier annonce un 5 à 7 de Québec Ouvert le 12 juin ou il sera question des élections municipales. Elle y proposera le pacte du libre au nom de FACIL.

### **.03 Fédération Québécoise des Communautés et Industries du Libre (FQCIL)**

Cyrille Béraud présente la FQCIL qui existe maintenant depuis 1 an et 4 mois. Il s'agit d'une plateforme à ne pas confondre avec l'APELL qui regroupe les professionnels (entreprises) du logiciel libre. Celle-ci donne une expérience dans le champ public. Pour le moment il n'y a que 4 ou 5 adhérents à la Fédération.

SUR PROPOSITION DE CYRILLE BÉRAUD  
ET APPUYÉE PAR SÉBASTIEN GRENIER  
IL EST RÉSOLU

que FACIL adhère à la FQCIL.

Claude Coulombe demande pourquoi pas FACIL et FQCIL? Cyrille Béraud répond que FACIL fait de la politique.

Sébastien Grenier demande un point d'ordre pour le vote. Antoine Beaupré remet ceci à plus tard en s'appuyant sur le Code Morin.

MISE EN DÉPÔT PROPOSÉE PAR YANNICK DELBECQUE  
ET APPUYÉE PAR IMMANUEL GIULEA

La proposition principale est mise en dépôt jusqu'à l'AGE prévue à l'automne.

### **.04 Personnes gagnantes des chandails FACIL**

Martin Chénier annonce que les deux personnes suivantes sont les gagnantes d'un chandail FACIL : Blanca Mancilla et Alexandre Guédon

## **11 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 02.

